

Recommandations pour la protection des personnes en contact avec les oiseaux d'élevage suspectés d'être infectés ou infectés par la grippe aviaire¹

MESURES GÉNÉRALES

Éviter tout contact non essentiel avec des oiseaux infectés ou potentiellement infectés.

S'assurer d'une ventilation mécanique ou naturelle (par ouverture des fenêtres) à l'intérieur des bâtiments.

Se laver les mains régulièrement avec du savon et de l'eau, ou un rince-mains à base d'alcool (doit contenir d'au moins 60 % d'alcool).

Éviter de toucher son visage (yeux, bouche, nez) après avoir touché aux oiseaux ou à tout matériel potentiellement contaminé.

Éviter de manger, de boire ou de fumer lors de la manipulation d'oiseaux ou lors du nettoyage du matériel ayant été en contact avec ceux-ci.



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI) DE BASE

Survêtement de travail à manches longues, jetable ou lavable (laver séparément après le contact avec les zones contaminées).

Couvre-chaussures jetables ou des bottes faciles à nettoyer et à désinfecter.

Gants jetables.

Protection oculaire : lunettes de sécurité ou visière. À désinfecter après chaque usage.

Masque N95 jetable. Pour s'assurer d'un maximum d'étanchéité sur le visage, un test d'ajustement (fit test) est requis. Ces tests sont réalisés par des entreprises spécialisées dont vous trouverez une liste non exhaustive dans le document joint. Le masque doit être changé lorsqu'il devient humide, mouillé ou sale. Pour plus d'information, consulter le lien suivant :

<https://www.santeautravail.qc.ca/documents/13275/ce42d2e4-4607-4924-9c04-02db34acdca>



¹ Les recommandations actuelles sont issues de travaux menés par l'équipe de santé au travail de la Direction régionale de santé publique de la Montérégie. Elles sont basées sur celles du document « *Influenza aviaire H5N1 – Recommandations pour la protection des travailleurs du secteur avicole* », <https://www.inspq.qc.ca/publications/2881>

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES ESPACES, DES OBJETS ET DES SURFACES

Se référer au fournisseur pour obtenir la fiche de données de sécurité pour chaque produit utilisé.

Ajuster les équipements de protection individuelle selon les recommandations dans la fiche de données de sécurité. La pulvérisation de certains produits chimiques peut nécessiter le port d'un appareil de protection respiratoire à cartouche chimique certifié par NIOSH et fit-testé. Pour plus d'information, consulter le lien suivant :

<https://www.santeau travail.qc.ca/documents/13275/0c84ba47-cc07-411a-bfef-76924301421d>

Avec un masque N95 jetable, porter une visière pour protéger le masque contre les projections de liquide.

Choisir les gants adaptés pour le produit selon la fiche de données de sécurité. Nettoyer et désinfecter les gants non jetables après chaque usage.

S'assurer d'utiliser un produit de désinfection enregistré et reconnu au Canada comme étant efficace contre le virus ciblé. Voir le document [Tableaux désinfectants enregistrés au Canada et reconnus efficaces contre le virus de l'influenza aviaire](#) de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA).



EUTHANASIE DES OISEAUX

Éviter de rentrer dans les zones infectées lors des travaux d'euthanasie des oiseaux. Ces travaux sont effectués par les employés de l'ACIA.

ÉLIMINATION DES CARCASSES

Lors d'élimination des carcasses, appliquez toutes les mesures générales et le port des ÉPI de base mentionnés ci-haut. En présence des gaz et vapeurs organiques produits par la décomposition des carcasses, le port d'un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche pour gaz acides, ammoniac et vapeurs organiques avec un filtre de particules certifié par NIOSH et fit-testé peut être nécessaire.

